CONTRE L'APPLICATION D'UNE LOI FASCISTE EN EUROPE

QUAND LE MANDAT D'ARRÊT EUROPÉEN EST DEVOYÉ À DES FINS DE POLITIQUE LIBERTICIDE



« OÙ EN EST LE DOSSIER ? »

REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION le 14 FÉVRIER 2023 à 20h à QUESTEMBERT

rdv Salle Allan Meur de 20h à 22h

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS!

(soutien financier, moral, carnets d'adresses...)

Plus d'infos sur le site: https://www.comite-soutien-vincenzo.org/

LIBERTÉ POUR VINCENZO



COMMUNIQUÉ du 21 janvier 2023

Vincenzo Vecchi sera rejugé à la cour d'appel de Lyon le vendredi 24 février à 11h

Suite à la décision de la Cour de cassation de novembre 2022, l'affaire Vincenzo Vecchi sera rejugée par la Cour d'appel de Lyon.

Les Cours d'appel de Rennes puis d'Angers ont refusé l'application du Mandat d'Arrêt Européen émis par l'Italie. Celle de Lyon va-t-elle obéir à l'injonction de la Cour de Justice de l'Union Européenne et remettre Vincenzo à l'Italie où il est condamné à 12 ans de prison pour avoir participé aux manifestations anti-G8 de Gênes en 2001 ? Ou bien va-t-elle s'honorer en mettant fin à cet invraisemblable acharnement judiciaire qui dure depuis trois ans et demi et en empêchant l'introduction d'une loi fasciste dans l'espace juridique européen ?

Dans la perspective de cette cruciale audience, nous souhaitons mobiliser tous les amis et soutiens de Vincenzo mais aussi tous ceux qui sont conscients des menaces qu'une telle jurisprudence ferait peser sur nos droits fondamentaux et notre expression démocratique.

À Lyon, la justice et le bon sens doivent enfin l'emporter!



PARLONS-EN, CAR CELA NOUS CONCERNE TOUS ET TOUTES!

> Signons la pétition pour le respect de nos libertés et de nos droits.

Plus d'infos sur le site: https://www.comite-soutien-vincenzo.org/ ou sur facebook et instagram

CONTRE L'APPLICATION D'UNE LOI FASCISTE EN EUROPE

QUAND LE MANDAT D'ARRÊT EUROPÉEN EST DEVOYÉ À DES FINS DE POLITIQUE LIBERTICIDE



« OÙ EN EST LE DOSSIER? »

REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION le 14 FÉVRIER 2023 à 20h à QUESTEMBERT

rdv Salle Allan Meur de 20h à 22h

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS!

(soutien financier, moral, carnets d'adresses...)

Plus d'infos sur le site: https://www.comite-soutien-vincenzo.org/

LIBERTÉ POUR VINCENZO



COMMUNIQUÉ du 21 janvier 2023

Vincenzo Vecchi sera rejugé à la cour d'appel de Lyon le vendredi 24 février à 11h

Suite à la décision de la Cour de cassation de novembre 2022, l'affaire Vincenzo Vecchi sera rejugée par la Cour d'appel de Lyon.

Les Cours d'appel de Rennes puis d'Angers ont refusé l'application du Mandat d'Arrêt Européen émis par l'Italie. Celle de Lyon va-t-elle obéir à l'injonction de la Cour de Justice de l'Union Européenne et remettre Vincenzo à l'Italie où il est condamné à 12 ans de prison pour avoir participé aux manifestations anti-G8 de Gênes en 2001 ? Ou bien va-t-elle s'honorer en mettant fin à cet invraisemblable acharnement judiciaire qui dure depuis trois ans et demi et en empêchant l'introduction d'une loi fasciste dans l'espace juridique européen ?

Dans la perspective de cette cruciale audience, nous souhaitons mobiliser tous les amis et soutiens de Vincenzo mais aussi tous ceux qui sont conscients des menaces qu'une telle jurisprudence ferait peser sur nos droits fondamentaux et notre expression démocratique.

À Lyon, la justice et le bon sens doivent enfin l'emporter!



PARLONS-EN, CAR CELA NOUS CONCERNE TOUS ET TOUTES!

> Signons la pétition pour le respect de nos libertés et de nos droits.

Plus d'infos sur le site: https://www.comite-soutien-vincenzo.org/
ou sur facebook et instagram